



Bernard LEMONNIER
Psycho Praticien Thérapeute

*Parentalité bienveillante en famille ou chez
les professionnels de l'enfance*

41, rue Jules Chéret LE MANS bernardlemonnier72@orange.fr

☎ 09 51 18 01 59

🌐 <http://www.bernardlemonnier.fr/psychopraticien-therapeute/parentalite/>

Mes parents se séparent et recomposent leur famille

Lorsque des parents se séparent, il est probable qu'ils se sentent coupables de faire vivre ce déchirement à leurs enfants. Mais, il peut être intéressant de voir ça sous un autre angle. En effet, c'est plutôt courageux en fait, de refuser ce couple qui ne fonctionne plus et qui entraîne lui aussi beaucoup de souffrance.

1 L'annonce

- Que dire ?
 - ~ Les parents sont malheureux ensemble
 - ~ Mais c'est une affaire d'adultes
 - ~ La sécurité de base de l'enfant sera garantie (cadre de vie, éducation, responsabilité)
 - ~ Parler simplement, sincèrement, ça l'aide à surmonter l'épreuve
 - * Ce n'est pas lui qui est la cause de notre chagrin
 - * S'intéresser d'ailleurs d'avantage au sien
 - Sinon il prend en charge le notre. Non !
 - Au contraire son bien-être futur est notre projet maintenant
 - * C'est un soulagement, mais qui va provoquer le deuil d'une famille idéale
- Quand l'annoncer ?
 - ~ Pas avant que la décision ne soit prise, sinon :
 - * L'enfant croit qu'il peut arranger la situation
 - Donc renforcement de la toute puissance
 - Conflit de loyauté
 - Culpabilité de ne pas y arriver
 - * Il se fabrique des symptômes suffisamment importants pour tenter de les ré-unir (scolarité, cauchemars, énurésie, etc)
- L'enfant peut-il choisir ?
 - ~ On doit lui épargner le plus possible d'avoir à le faire
 - * Sinon, encore renforcement des effets précédents
 - * Et puis, le développement de l'enfant nécessite qu'il s'affronte aussi à l'un et l'autre de temps à autre, par phase
- Peut-on critiquer le conjoint devant l'enfant

- ~ Compte tenu du mécanisme d'identification, c'est rejeter la moitié de lui-même !
 - * Atteinte à son estime de soi
 - * Complication de ses choix amoureux ultérieurs
- ~ Au contraire, évoquer les souvenirs d'amour vécu dans les bonnes périodes et le respect qu'on a pour l'autre
 - * L'enfant en est le fruit

2 Après la rupture

- Une épreuve douloureuse pour tout le monde
 - ~ Mais constructive si on élabore un nouvel équilibre (preuve qu'on peut se sortir des obstacles)
 - ~ Divorce ne rime pas nécessairement avec pugilat (50% consentement mutuel)
 - * Sauf si on passe par la procédure pour faute grave (oblige l'entourage à prendre parti. Les premières victimes sont les enfants)
 - ~ Vécu de douleurs surtout la première année (peur, colère, culpabilité, désarroi)
 - * Les disputes de l'ex couple l'exacerbe
 - * Les questionnements existentiels de l'enfant ont besoin de réponses (Et mes amis ? Mon chien, Mon nom ? Reverrai-je mon autre parent ?)
- Éviter de les impliquer
- Tourner une page
 - ~ Ne pas se forcer au maintien de tradition d'« avant », frelatées, (ex : Noël ensemble) : l'enfant comprend

3 La modification des repères

- La famille ne disparaît pas, elle mue
 - ~ L'ancrage bi-parental permet :
 - * D'ancrer et de flexibiliser le sentiment familial
 - * D'apprendre la mobilité sociale (monde en mutation)
- La garde alternée (loi du 4 mars 2002)
 - ~ Fractionnement évolutif
 - * < de 1 an : nocif pour un petit de s'éloigner de sa mère plusieurs jours
 - * > de 1 an : visites du père souhaitables 3h, 3fois par semaine
 - * < de 3 ans : pas plus d'une nuit par semaine chez papa
 - * ± 6 ans : véritable garde alternée 50/50
 - * Adolescent : il fait des choix, ne veut plus alterner pour rendre cohérents ses projets
 - ~ Précautions
 - * Attention au papa gâteau car l'enfant a besoin aussi de confrontations
 - * Ne pas brusquer les changements de maison, prévoir des « sas » d'arrivée et de départ
- Élever seul(e) son enfant
 - ~ Toujours sur la brèche
 - * Deux fois plus de questions, de doutes et de culpabilité

- * Nécessité d'alterner de manière cohérente, affection et structure
- ~ Vie amoureuse à protéger et à « imposer » à l'enfant
 - * Ce n'est pas lui qui décide
 - * C'est un domaine privé
- ~ Rendre présent l'autre parent
 - * L'enfant a besoin de s'enraciner dans une filiation, de soubassements pour construire son identité Se situer parallèlement au masculin et au féminin est nécessaire à la vie sociale ultérieure (personne ou personnage de l'autre sexe)
 - * L'autre parent, symboliquement devient un levier, y faire référence
- ~ Les pièges de l'éducation « solo »
 - * Ne pas rester seul quand c'est trop compliqué
 - Vider « son sac » ou demander conseil, lorsqu'on est débordé
 - Sinon l'enfant fantasmerait qu'il peut nous destituer
 - * Ne pas faire « couple » avec l'enfant
 - Sinon enfermement social et œdipien, régression, fusion primaire
 - Ni notre confident, ni une compensation affective, ni relation d'égal à égal
 - * Croire qu'on peut tout apporter l'enfant (de façon toute puissante), être hyper disponible
 - Il a besoin de croiser des représentations différentes du monde
 - Il a besoin d'inventer et d'expérimenter ses solutions

La vie dans une famille recomposée

4 Un défi au quotidien

- Chacun doit trouver sa juste place et la concevoir en adaptation permanente aux autres (territoires étroits, imbriqués, « sous pression »)
- Les adultes doivent doser l'autorité qui leur revient et en expliquer la légitimité
- Installer une harmonie fonctionnelle incluant la gestion des jalousies et conflits inévitables

5 La rencontre avec le nouveau conjoint – beau-parent

- Nécessité d'en parler avant avec l'enfant pour l'y préparer
 - ~ Qu'en pense-t-il ? Comment l'envisage-t-il ? Quelles sont ses inquiétudes ?
 - * Car il sera très concerné
 - * Mais attention, il n'est pas décideur !

6 Officialiser la rencontre

- Lors de circonstances qui mettent à l'aise tout le monde (surtout le futur beau-parent, premier acteur de la création d'un bon lien)
- Ne pas questionner l'enfant sur sa première impression
- Laisser du temps à l'enfant pour créer un lien avec ce nouvel adulte

~ Ses sentiments quels qu'ils soient doivent être écoutés

7 La délicate place du beau-parent

- Respect minimum des règles de civilité par l'adulte et l'enfant, mais pas d'obligation d'aimer
- La place de parent est réservée et irremplaçable
- Ne pas jouer au copain, ne pas séduire (prénom, surnom ? Oui, mais attention)
- Un positionnement affirmé
 - ~ C'est un adulte sur lequel l'enfant peut compter, à qui il doit respect et obéissance
 - * Attention, il n'est pas le parent absent par substitution !
 - ~ Mais il a un rôle éducatif minimum (protection et autorité)
 - * Le parent présent doit soutenir, responsabiliser et laisser des initiatives à son nouveau conjoint, pour le légitimer aux yeux de l'enfant
 - ~ La loi permet si accord des parents, de déléguer au beau-parent l'autorité parentale
 - * Même en cas de rupture de la famille recomposée, le beau-parent peut alors avoir un droit de visite
- L'interdit de l'inceste est valable avec le beau-parent (évite la toute puissance) et ses enfants

8 La peur chez l'enfant de perdre de l'intérêt aux yeux de son parent

- L'enfant risque de se sentir déloyal avec le parent manquant, s'il se lie trop au beau-parent
- Au milieu de sa nouvelle fratrie (si elle existe), il peut se sentir devenu anonyme, abandonné par son parent, pourtant présent
- Particulièrement lors de la naissance d'un bébé de la nouvelle union

- Bien sûr, il convient au parent d'être juste et de ne privilégier personne
 - ~ Pour que les règles soient légitimes et protectrices du territoire de chacun
 - ~ Mais il faut instaurer des moments intimes de tête à tête pour le rassurer sur son statut

9 Des rituels pour fonder une culture commune

- Si l'enfant se crispe dans un conflit, faire appel à l'autre parent pour qu'il joue son rôle (ce qui renforce la filiation dans les deux sens)
 - ~ Accepter de comprendre son vécu pénible
 - ~ Mais poser des limites
 - ~ Dans ce cas, le beau-parent doit prendre un peu de recul momentanément (pour bien laisser vivre à l'enfant sa relation privilégiée à son père et à sa mère)

10 La relation entre le nouveau conjoint et l'ex

- Importance d'informer l'ex de l'arrivée du « nouveau »
 - ~ Il est en droit de savoir auprès de qui grandira son enfant
 - ~ Il sera moins tenté d'utiliser l'enfant pour espionner

- Eviter que l'ex critique le nouveau et inversement
 - ~ Perturbant pour l'enfant
 - * Par loyauté, il risque de s'interdire la relation avec le nouveau conjoint
 - * Une partie de ses figures d'identification (donc de lui-même) serait dévalorisée

11 L'organisation dans la maison

- Si possible, que chaque enfant aie son territoire propre (chambre, paravent, etc)
 - ~ Faire attention que le nouvel arrivant « n'exproprie » pas un enfant de son lieu privé antérieur
 - ~ Une chambre réservée aux enfants en visite le week-end ?
- Règle d'or : le respect de chacun
 - ~ Même si l'affection n'est pas une obligation
 - ~ En revanche l'investissement amoureux entre enfants de cette nouvelle fratrie est très préjudiciable, y compris pour leurs générations à venir
- Quand les visites d'un enfant sont rares (ex : w.end)
 - ~ Sa venue doit être préparée (Que ferons-nous ensemble ?)
 - ~ Il doit se sentir attendu
 - ~ Son parent devra veiller à lui accorder un temps en tête à tête pour le rassurer sur la qualité du lien indéfectible.

Bibliographie:

«Nous divorçons, quoi dire à nos enfants?» Darlene Weyburne Editions de l'homme 2001

«Libres ensembles» François de Singly pocket 2003

«Les familles mosaïques» Claire Garbar et Francis Théodore Nathan 2003